

La  
MISÈRE  
du  
SOUS-OFF  

---

  
L'ŒUVRE

OUS LES JEUDIS  
N° 25 CENTIMES

10<sup>e</sup> ANNÉE — N° 38      18 Septembre 1913  
220, Fg St-Honoré (8<sup>e</sup>) PAR AN : 10 FRANCS  
Téléphone 589.55

**Demandez à L'OEUVRE !**

BROCHURES à 0 fr. 10 :

**Le Parlement contre la Nation**  
par GUSTAVE TÉRY et ROBERT de JOUVENEL

**L'Assommoir National**

BROCHURES à 0 fr. 15 :

**Les Mystères de l'Elysée**  
ou  
**Le Président, son Fils et Lanes**  
par GUSTAVE TÉRY et ROBERT DE JOUVENEL

**Comment nous débarrasser des Juifs**  
par URBAIN GOHIER

BROCHURES à 0 fr. 25 :

**ADIPEUX - ROI**  
par GÉO DE LA FOUCHARDIÈRE

**Les deux Croix et le Croissant**  
par J. ODELIN

**La Crise Sardinière**  
par André DORIS

**Peau-de-Balle**

par GÉO DE LA FOUCHARDIÈRE . . . . . 0 fr. 95

---

**PETITE CONSULTATION**

---

**Constantin m'a fait un affront.  
Dois-je m'en apercevoir ?**

J'ai un vieux camarade, qui s'appelle Constantin. Pour ne vous rien celer, Constantin n'est pas très fort, n'est pas très riche, n'est pas très brave. C'est pour tout cela, sans doute, que je me complaisais à l'orgueil de lui rendre service.

Ma bourse, de tout temps, lui a été ouverte et encore en ce moment, je suis sur le point de lui prêter huit cent millions de drachmes. Entre nous, il n'est pas absolument certain qu'il me les rende, mais quand on est camarades, faut-il s'arrêter à ces considérations-là ?

Dernièrement, Constantin à eu une affaire d'honneur, à vrai dire, je n'étais pas très rassuré : je me souvenais qu'au cours d'une aventure analogue, il avait fait, voici quelques années, assez piteuse figure. Je résolus de lui venir en aide : je lui prêtai mes pistolets et je le menais chez Gastinne, pour lui apprendre à s'en servir.

Je ne m'en suis pas tenu là. Comme son cousin Emmanuel profitait de ce qu'il était occupé ailleurs pour lui chiper quelques terres, qu'il possède du côté de l'Archipel, je me suis entremis et j'ai protesté, au risque de me brouiller avec Emmanuel.

Sur ce, imaginez-vous que mon camarade Constantin vient de déclarer publiquement qu'il ne me devait rien et qu'il me connaissait à peine.

— 1381 —

8.P 2884

Je suis très perplexe. Constantin doit venir me voir d'ici une huitaine. Est-ce qu'il faut que j'aie l'air de m'être aperçu de quelque chose?

Telle est la question que j'ai posée à mes confrères de la presse. Ils ont été tout d'abord unanimes :

— Giflez-le.

Les plus modérés disaient :

— Tournez-lui au moins le dos.

— Au fait, poursuivis-je, je ne vous ai pas dit que Constantin était roi de Grèce et que l'affront dont il est ici question, il nous l'a fait à tous collectivement.

Le premier mouvement de mes confrères fut pour hausser les épaules et pour s'écrier :

— C'est bien pis!...

Mais, presque tout de suite, ils se sont ressaisis et ils ont déclaré gravement :

— C'est bien différent.

— Pourquoi?

— Parce que c'est de la politique extérieure.

Et, dame! vous comprenez, on ne se prononce pas sur la politique extérieure comme cela. Il faut consulter les spécialistes, qui sont des gens graves et compassés et qui, seuls, ont le droit d'avoir une opinion sur ces matières.

Guillaume II n'a-t-il pas dit un jour :

— Il y a en Europe six grandes puissances et M. Tardieu.

Mettez-vous à la place de M. Tardieu — les spécialistes se mettent toujours à la place de M. Tardieu — et vous aurez le sentiment derechef que le bon sens ne suffit plus pour avoir un avis.

Donc les spécialistes se sont concentrés, et ils ont décidé :

— N'ayons l'air de nous être aperçus de rien.

— Pourtant l'affront a été public. Il y a bien de par le monde deux trois cent millions d'hommes, qui savent lire et qui l'ont connu.

— Ça ne fait rien. Nous dirons que nous étions à la campagne et que nous n'avons pas lu les journaux.

— Mais n'avez-vous pas, au début, crié sous l'insulte?

— Ce fut notre seul tort. En nous entendant crier, la presse allemande a conclu que l'affront nous avait été sensible; ça lui a fait plaisir. Avant tout, préoccupons-nous de ne pas faire plaisir à la presse allemande. Sourions, messieurs, sourions.

Et ils m'ont rappelé l'aventure de Talleyrand, Talleyrand, giflé, s'écriait :

— Quel coup de poing!...

Car, seule, une gifle est une insulte, mais un coup de poing n'est qu'une agression.

— Et vous ne contesterez pas que Talleyrand était un diplomate. Celui-là connaissait la politique extérieure. Nous sommes, voyez-vous, dans la grande tradition : celle du congrès de Vienne.

— Et celle des caves de Pékin.

— Talleyrand, monsieur, je vous dis Talleyrand. Allez-vous contester Talleyrand?

Ma foi, je n'ose pas contester Talleyrand. Moi, en somme, je ne contestais que Jocrisse.

Mais les Augures continuent.

— D'autant que le roi de Grèce nous a peut-être fait un affront, mais son peuple n'y est pour rien. Ne doutez pas que M. Venizelos, son premier ministre, est navré de ce qui arrive et, pour un peu, M. Romanos, qui représente la Grèce à Paris, nous aurait fait des excuses. Entre nous, Cons-

tantin ne compte pas, tandis que Venizelos, voilà un homme d'Etat et Romanos, voilà un homme important.

Je n'en disconviens pas. J'en disconviens d'autant moins que sincèrement j'admire M. Venizelos. Mais, tout de même, à mon tour j'ai une réminiscence, dont je dois à la vérité de dire qu'elle n'est pas tirée d'un manuel de politique étrangère.

— Ce monsieur vous a flanqué son pied dans le derrière, dit quelqu'un au matamore.

— Ne faites pas attention, répond le matamore, ça ne compte pas et, entre nous, son secrétaire a failli me faire des excuses.

Est-ce à dire que nous irons, comme nous y convient quelques lecteurs, siffler sur le passage du roi de Grèce le jour où il va venir à Paris?

Ma foi, non!... Avant l'incident, nous n'aurions pas acclamé Constantin. C'est une raison, à nos yeux suffisante, pour ne pas aller le huer après.

Tout le monde savait déjà qu'il n'est pas très courageux. Nous venons d'apprendre que son ingratitudo est au niveau de celle des souverains puissants. Sa vanité est enfantine.

N'a-t-il pas inventé d'aller chercher pour son couronnement, la tiare et le manteau des anciens empereurs d'Orient, qui, depuis 1453, dormaient dans un couvent du Mont Athos?

Je sais bien que le prince de Monténégro, qui voit l'Etranger de sa fenêtre, s'est fait roi et que Ferdinand de Bulgarie s'est fait Tsar.

Malgré cela, que Constantin devienne empereur d'Orient cela m'apparaît comme un manque de tact, même pour les Balkans.

Sans doute, Paris siffla jadis un roi d'Espagne,

qui s'était fait faire colonel de hulans. Pour s'être fait faire par Guillaume II maréchal, Constantin n'a pas droit de notre part à plus de sympathie.

Malgré cela, nous ne le sifflerons pas. Il est lâche, il est ingrat, il est ridicule, mais il est trop petit seigneur. On n'y court pas assez de risque.

En d'autres temps, la Grèce a sollicité l'appui de la France. La France ne le lui a pas marchandé.

Elle semble préférer aujourd'hui la protection de l'Allemagne, c'est parfait, nous n'avons rien à dire, nous n'avons qu'à nous détourner.

Ceux, par contre, pour qui nous garderions jalousement nos injures, ce sont les hommes d'Etat français, qui s'obstineraien à poursuivre ce Grec de leurs offres de services.

Il nous plaît que la Grèce n'ait plus besoin de nous. Tout de même, nous n'en sommes pas à avoir besoin de la Grèce.

Nos alliés naturels dans les Balkans, ce ne sont pas les Grecs, ce sont les Slaves, qui alliés, un jour, aux Slaves d'Autriche, contrebanceront dans cet empire, l'influence de l'élément allemand, toujours en minorité.

Que l'Allemagne se substitue donc à nous, pour prêter huit cent millions à la Grèce, ne nous en fâchons pas. Qu'elle s'emploie à notre place, pour lui assurer la possession de Salonique, que l'Autriche, son alliée, convoite et celle des îles que son autre alliée, l'Italie, occupe, nous n'y avons rien à redire. Peut-être même, en définitive, aurions-nous lieu de nous en féliciter.

C'est ce que la presse allemande commence à concevoir :

« Nous ne pouvons pas supplanter l'influence française en Grèce, écrit le *Berliner Tageblatt*. »

Et les *Berliner neueste nachrichten* :

« Afficher trop de sympathie pour la Grèce serait d'autant plus maladroit de notre part qu'on parle actuellement de nouveau de désaccords survenus entre Berlin et Vienne et entre Vienne et Rome. »

— C'est vrai, majesté, mais il vous restera Athènes.



Quoiqu'en disent les politiques, il n'est peut-être pas, pour cette fois, très politique d'encaisser les injures avec grâce. Au fait, croyez-vous que ce soit si souvent politique ?

Certes on ne fera pas en vain appel à l'esprit de mesure des Français. Il ne saurait être question de dramatiser le conflit, nous en sommes d'accord.

Mais il ne saurait être question non plus de l'escamoter.

Il n'y a eu au fond de cet incident qu'une crise à attendrissement entre deux beaux-frères. Le peuple grec, le gouvernement grec n'y sont pour rien. C'est possible, c'est probable, c'est certain. Soulignons, en passant, cette conséquence de l'Etat monarchique. A vous, Charles Maurras !

Mais si tout se réduit à cela, qu'on nous le dise, qu'on nous le dise non pas confidentiellement, mais publiquement et officiellement. Et si on ne nous le dit pas, gardons-nous d'en être fâchés.

Le roi de Grèce a proclamé qu'il ne nous devait rien, c'est parfait. Rien ne serait de plus mauvais goût que de quérir sa reconnaissance.

Il croit néanmoins devoir faire à la France une visite d'avènement.

Il n'est rien de plus que correct, ne soyons rien de moins que courtois.

Il n'est pas amical, gardons-nous de l'être.

ROBERT DE JOUVENEL.

---

## POTINS & PANTINS

---

Pour les revuistes.

Les institutions sont comme les modes. Elles évoluent dans un cycle déterminé pour revenir à leur point de départ.

Ainsi le gouvernement rajeunit aujourd'hui la garde nationale, chère à nos grands-oncles. Il demande la fondation dans chaque commune d'une garde communale, qui se signalera par un uniforme de gabelou et des résolutions viriles. Elle assurera l'ordre en temps de guerre et, naturellement, se préparera en temps de paix à sa mission.

Nous allons revoir les nuits de garde et les revues mensuelles sur la place de la mairie. C'est bien. Car voilà, du même coup, restitué à notre théâtre une mine inépuisable de plaisanteries et de qui-proquos. Il n'y avait pas jadis un bon vaudeville sans un garde national libertin et un autre garde national malheureux en ménage. Nous l'avions remplacé par un lit. Nous allons pouvoir reprendre le garde communal.

De même pour les caricaturistes à court d'invention. Daumier et Gavarni leur fourniront des traits innombrables.

L'inventeur des gardes communaux aura plus fait pour le théâtre et l'art que M. Dujardin-Beaumetz lui-même!

### Bienfaisance.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Levallois-Perret a voté une motion « invitant l'administration à demander au commissaire de police qu'il donne des ordres à ses agents afin de ne plus tolérer les mendians qui encombrent les rues ».

Le conseil municipal de Levallois est en majorité socialiste unifié.

### Jeux de Vilains.

M. Ducos de la Haille et M. Uhry sont tous deux avocats à la Cour d'appel et tous deux unifiés. Ils avaient tous deux des vues sur la même circonscription, la 6<sup>e</sup> de l'arrondissement de Saint-Denis, qui fut tour à tour représentée par l'architecte nationaliste Stanislas Ferrand, le pharmacien radical Féron et l'imprimeur progressiste Dubois.

Ils s'en sont expliqués à la dernière réunion du parti socialiste de Courbevoie. L'explication fut si vive qu'il fallut les séparer, et l'on n'est pas bien sûr que quelques coups de poing n'arrivèrent pas à destination.

Ce qui prouve que les deux candidats éventuels ont des convictions également sincères et pareillement énergiques.

Le Comité n'en a pas moins décidé que le candidat du parti serait un ouvrier syndiqué, et non un uniifié exerçant une profession bourgeoise, notamment celle d'avocat.

Le souvenir des camarades Briand et Wilm obsède les militants sérieux.

Il est vrai que feu Coutant...

○ — ○ = ...

Il y a des radicaux, notamment parmi les vieilles barbes des comités, qui trouvent que le parti n'affirme plus suffisamment sa doctrine anticléricale. Parce qu'il s'est réuni, notamment pour les élections cantonales, à l'Alliance républicaine démocratique, ils lui reprochent de devenir opportuniste.

De là à préconiser une scission, il n'y avait qu'un pas. Quelques-uns l'ont franchi et veulent former un groupement nouveau qui aurait en tête de son programme l'anticléricalisme et chercherait ses alliés à gauche, excluant seulement les antipatriotes. Plusieurs noms sont proposés, notamment celui de parti « socialiste républicain ».

Mais que va-t-il rester du parti radical... et radical socialiste ?

### Tripotages.

M. André, le tenancier de tripots bien connu, désespéré de ne pouvoir plus bénéficier d'une tolérance que lui avaient si longtemps garantie tant d'hommes politiques et de fonctionnaires, a regagné Ostende pour y continuer ses fructueuses opérations.

Il n'est pas parti seul. Le même rapide empor-

tait un ex-attaché du cabinet de M. Clemenceau auquel la reconnaissance de M. André a valu, en dépit de la loi belge qui réserve ces fonctions à un autochtone, la direction du casino d'Ostende, dont l'ancien propriétaire du cercle de la rue de Courcelles est l'avisé commanditaire.

Plusieurs compartiments de seconde classe étaient réservés aussi au personnel de M. André, croupiers, changeurs, chefs de partie. Car la loi belge qui a supprimé et interdit les jeux contient des dispositions bizarres. Notamment celle qui oblige les établissements clandestins à fermer huit jours après la signification du commissaire de police. De sorte qu'avec quelque protection, cette signification pouvant n'être faite qu'après plusieurs jours de plein exercice, le tripot peut fonctionner près de trois semaines.

Et Dieu sait ce qu'en quinze jours André, avec le baccarat à un tableau ou le Namur peut prendre dans la poche de ses clients !

#### Vert et Jaune.

Au bon vieux temps des omnibus à chevaux, la Compagnie Générale avait eu l'heureuse idée de distinguer par des couleurs différentes les voitures des diverses lignes en circulation, ce qui évitait de fréquentes erreurs aux voyageurs pressés, étourdis ou illettrés.

Maintenant que la traction est automobile, et par conséquent beaucoup plus rapide, que les arrêts sont fixes et que le nombre des véhicules a décuplé, — toutes améliorations susceptibles de multiplier les méprises d'un public chaque jour plus astolé — ladite Compagnie a adopté une double teinte uniforme pour toutes ses voitures dont on ne peut maintenant reconnaître la destination qu'à une très faible distance, et à la condition d'avoir de bons yeux.

M. Etienne est-il voué au vert et au jaune ?

---

#### LES PRUSSIENS DÉMASQUÉS

---

## Les Aveux de la RUBÉROID



Dans l'*Œuvre* du 17 mars, j'indiquais par quels « trucs » de comptabilité une pseudo-société française, — la *Rubéroid* —, en réalité simple succursale d'une maison allemande, soldait son budget annuel par des pertes fictives, réservait ainsi tous ses bénéfices à l'entreprise mère, et frustrait l'Etat français des droits qu'il prélevait sur les dividendes. Vous le pensez bien, je ne suis pas *médium*, et ce n'est pas par télépathie que j'avais découvert « l'astuce ». Un lecteur bien informé nous avait dévoilé le pot-aux-roses.

Pour une fois, non seulement le lecteur était bien informé, mais, seul il pouvait l'être de la sorte, et les Prussiens démasqués cherchent à se venger de lui.

Leur vengeance est un aveu.



Notre correspondant, qui est étranger, faisait en effet partie de l'*Association des employés de commerce*, fondée à Hambourg en 1858, qui a des bureaux, à Paris, 8, cité Rougemont, et « a pour objet le placement des employés Allemands(1). »

(1) V. le *Répertoire des « Allemands chez nous »*, appendice à la plaidoirie de M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri : *les Prussiens Masqués*, en vente à l'*Œuvre*, 64 pages, 50 centimes.

Aussitôt notre article paru, la *Rubéroid* d'Allemagne — pas celle de Paris : celle de Paris n'a l'initiative de rien ; elle ne compte pas, — la *Rubéroid* d'Allemagne écrivait à l'*Association* de Hambourg pour demander la tête du « traître ». Sur quoi les directeurs de l'*Association* transmirent en ces termes, aux bureaux de la cité Rougemont, l'ordre d'exécution :

Hambourg, le 19 avril 1913.

La maison *Rubéroid Ges.* d'ici nous écrit, en date du 9 courant, ce qui suit : « Pour vous prouver comment procède le nommé X..., qui fait partie de votre société de Paris, nous vous envoyons ci-inclus un numéro du journal « à sensation »...

Merci !

... « *l'Œuvre* ». Nous vous prions de lire l'article sur le *Rubéroid* et nous vous faisons remarquer que la lettre qui y est reproduite n'était connue que par X... ainsi que les autres détails concernant les pertes et ristournes que X... seul connaissait en qualité de comptable. *Les employés français n'en savaient rien*. C'est donc un fait, triste à constater...

Oh ! combien !

... qu'un Allemand commet un abus de confiance assez bas pour porter préjudice à ses propres compatriotes. Nous sommes d'avis qu'une pareille personne doit être exclue de toute société allemande, et nous vous prions de nous dire quelles mesures vous prendrez contre X... qui seul, comme comptable à Paris, connaissait les plus anciens détails de comptabilité de la *Rubéroid*.

Signé :

VEREIN FÜR HANDLUNGS COMMIS VON 1858.

Cette lettre, dont nous avons connaissance aujourd'hui, prouve plusieurs choses.

D'abord, sur la *Rubéroid*.

1<sup>o</sup> Celle-ci se plaint de « livraison » de documents ; mais elle ne nie pas l'authenticité de ces documents ; elle en avoue même implicitement l'exactitude et la précision. La lettre ci-dessus est la meilleure confirmation de notre article du mois de mars.

2<sup>o</sup> La *Rubéroid* se plaint qu'on ait révélé jusqu'aux « plus anciens détails » de sa comptabilité. Ce n'est donc pas d'hier qu'elle se livre à son petit trafic, à notre détriment.

3<sup>o</sup> Elle dépose sa plainte entre les mains, non de la justice, mais d'une association allemande privée : elle a sans doute plus à perdre qu'à gagner à ce que la justice française mette le nez dans ses comptes.

Ensuite, sur l'*Association* de la cité Rougemont :

Il appert, comme on dit au Palais, qu'elle n'est pas seulement une Union pour le « placement » d'employés allemands, mais une véritable franc-maçonnerie d'employés implantés chez nous pour y défendre par tous les moyens, même malhonnêtes, le commerce germanique. Le seul tort de notre « informateur » était en effet celui-ci : *n'avoir pas voulu se faire plus longtemps le complice d'une fraude*.

Il nous écrivait :

Ayant reconnu la vraie nationalité de la maison du *Rubéroid* et n'approuvant pas les écritures de cette société allemande à faux-nez français, j'ai cru qu'il serait plus loyal envers le pays où j'habite actuellement de ne pas travailler dans une maison pareille. J'ai donc quitté cette maison...

« La peste soit de l'olibrius, se sont dit les Allemands de la *Rubéroid* et de la Cité Rougemont. Il a des scrupules bien étranges. Si l'on ne peut plus gruger les Français à son aise, qu'est-ce que nous deviendrons ? »

On se le demande.

Mais enregistrons toujours leur double aveu l'un après l'autre, les masques tombent.

JEAN PIOT.

---

## Où vont nos œuvres d'art?

---

Extrait suggestif d'un *Catalogue*, avec le nom des acheteurs, des grandes « Ventes d'art » françaises en 1911 :

Acheteurs :

MM. Abey, Agnew, Amsler, Araria, Arnold et Tripp, Artus, Asher-Wertheimer.

Backer, Bacri, Banhn, Beeche, Ben Simon, Ber-  
naert, Bernhamer, Bernheim, Bernheimer, Bihm,  
Bloch Sée, Bohler, Brame, Bruckmann.

Cte de Camondo, Cavadi, Chester, Coblenz,  
Cohn, Colnaghi et Obach, Crichton, Currie.

Danlos, Deutsch (de la Meurthe), Dollfus, Drey,  
Carl Dreyfus, Durlacher, Duveen.

Ehrmann, Ellis et Smith.

Fernandez, Fisher, Fishoff, Flattos, Founes, Free-  
man, Fuld, Fulberg.

Goidsenhoven, Gorer, Gradt, W. de Gunzbourg,  
R. Gunzberg.

Hamburger, Hannerau de Münich, Harding,  
Heilbronner, Heine, Helf, Helft, Hertz, Hirsch,  
Hodgkins, Hoentschell, Hoffehner, C.-B. Horst,  
Huggins.

Indjoudjian.

Kalebjian, Kelekian, Kleinberger, Knödler,  
Koechlin, G. Kohn.

Lamphier-Gallries, Langler-Douglas, Furcy Larne  
Lehmann, Leman, Le Veel, Lévy, Michel-Lévy,  
Linzeler, Lion, Lowengard.

Madrazzo, Mannheim, Mersbach, G. Meyer, Mor-  
gand, F. Müller, Murray.

Nunès.

Oppenheimer.

Pieri, Pisani, Provodalieff.

Quaritsch.

Rahir, de Rici, Riggs, Roc, Rosemberg, Rosenau,  
Ross, (de) Rothschild.

Salomon, Schneider, Schoeller, Schultheiss,  
Schutz, Seamann, Sedelmeyer, Sekeyan, Simmons,  
G. D. Smith, de Souhami, Spiridon, Stern Gold-  
schmidt, Stettiner, Stora, Strauss, Sulcy, Sultan  
Bey, Symes.

Tauber, Tempelaère, Tooth, Trotti.

Vagliano, Velghe, Vertheimer.

Walker, Wallace, Wallis, David Weill, Wein-  
berg, Whawell, Wildenstein, Williamson, Witte-  
kins, Wollmann.

Ysnaga.

---

## Tablettes de Pangloss

---

*Petite rubrique où nous cherchons des sujets  
de satisfaction.*

M. Nozière a quitté l'*Intransigeant*. Il y faisait,  
tous les dimanches, un article de critique dra-  
matique. Il ne le fera plus.

Jadis, au *Matin*, M. Nozière signait Guy Lau-  
nay.

Ce Guy Launay, à l'*Intransigeant* et ailleurs,  
signait Nozière, d'un nom qu'il avait pris à Anatole France et qu'Anatole France ne lui avait pas  
donné.

Sur les registres de l'Etat civil, MM. Nozière et Guy Launay signent Weyl.

— Tout le monde, direz-vous, le sait.

— C'est justement pour cela qu'il n'y a aucune indiscretion à le répéter.

Nozière, au moment de s'en aller, ne cache pas sa douleur. Il intitule son rez-de-chaussée : « le dernier feuilleton d'un condamné. »

La direction de ce journal a bien voulu annoncer en première page, — il y a quelques jours, — la mort de ce feuilleton.

N'est-ce pas que cette bonne volonté est touchante ?

Il arrive qu'avant de partir en voyage on demeure attristé et pensif devant sa malle. On désespère d'y faire entrer tous les vêtements et tous les objets qui sont épars dans la chambre. Enfin, par des miracles d'ingéniosité et aussi par la violence — en s'asseyant sur le couvercle, — on parvient à boucler. Mais on a souvent été obligé de laisser l'habit qui serait le moins utile. C'est le sort que subit aujourd'hui le feuilleton dramatique. On l'abandonne. Il ne semble pas nécessaire à un quotidien léger et soucieux des dernières informations. Il l'alourdissait, il lui donnait du poids.

Je crois bien que voilà une rosseerie, ce pauvre *Intransigeant* dorénavant n'aura plus de poids, ce ne sera plus qu'un journal léger, moins que rien, je vous dis. Nozière ne sera plus là. La malle dorénavant sera comme vide. Ce n'est pas seulement un habit qui manque, c'est presque un marchand d'habits.

D'ailleurs, Nozière ne nous privera pas définitivement de sa critique. Nous le retrouverons, paraît-il, ailleurs. Le *Matin* a renoncé à lui, l'*Intransigeant* aussi, mais lui ne renonce pas. Il ne peut pas renoncer. Ecoutez-le :

Dès que trois personnes jouent sur des tréteaux, je

ressens le désir de les voir et de les entendre. C'est presque maladif. C'est une manie.

Pauvre garçon !

Par contre la joie des lecteurs de l'*Intransigeant* est grande. Dès le lendemain, ils écrivaient.

Monsieur le directeur,

Nous avons lu avec le plus grand plaisir le spirituel feuilleton d'adieu de M. Nozière. Nous le lisons tous les dimanches.

La joie d'avoir lu le dernier, dès lors, s'explique, mais c'est une joie cruelle !

Nous aimons votre journal, Monsieur le directeur, parce qu'il est vivant, parce qu'il est le plus vivant de ses confrères du soir. On sera heureux, puisqu'il était complet du lundi au samedi, de ne pas le voir écourter les informations du dimanche.

Et puisque, comme vous le dites non sans raison : « On parcourt certains journaux, on lit entièrement l'*Intransigeant* », il vous appartient de laisser aux spectacles la place qui leur revient, mais de ne pas encombrer vos colonnes par mille superbes commentaires sur un auteur déjà encensé, et sur telles actrices dont vous nous avez suffisamment vanté le grand mérite dès le lendemain de la répétition générale.

(Suivent les signatures).

Hélas ! partir c'est mourir un peu. M. Nozière est un peu mort. Découvrons-nous, messieurs.

Au contraire, couvrons-nous pour avoir du tact. Il s'agit de faire *minien*.

Chaque rédacteur n'est responsable  
que de ce qu'il écrit.

LA GRANDE MUETTE  
CRIE FAMINE (1)

## La misère du Sous-Off

### Leur budget.

Si l'unification du budget des officiers a été facile, il semble que les dépenses obligatoires varient pour les sous-officiers suivant la région, les prix de loyers, la nécessité d'avoir ou non des tenues civiles et de tenir ou non un petit rang. Elles semblent changer aussi avec l'arme.

Voici celui qui estime au plus bas ses dépenses :

Je suis sergent rengagé ; j'ai trente-cinq ans, une femme, deux gosses. J'en attends un troisième. Voici nos dépenses mensuelles :

Loyer . . . . .	Fr. 28 »
Chauffage . . . . .	13 »
Lait . . . . .	15 »
Pain. . . . .	20 »
Habillement femme . . . . .	6 50
— enfants . . . . .	8 50
Épicerie, mercerie, graisse, pétrole, savon, etc . . . . .	18 »
Viande (bas morceaux) . . . . .	22 »
Divers (légumes verts et vin le dimanche) . . . . .	7 »
	Fr. 138 »

(1) Voir le précédent numéro : Les Officiers nous avouent leur détresse.

Vous ne trouvez pas que c'est exagéré ? Non ? Eh bien ! j'ai 136 francs de solde, et il me manquerait tous les mois quarante sous pour boucler la boucle, si je n'avais appris entre temps (chut !) le métier de vannier. Tous les jours après cinq heures et tous les dimanches, je fais des paniers pour les voisins.

Pour mon compte, je ne me plains pas de mon sort, mais je ne puis procurer aucune distraction, aucune douceur aux miens. Je ne suis pas sorti depuis plus de deux ans le dimanche, parce que ma tenue de rengagé ne peut se mettre en ligne avec celles de ma femme et de mes enfants. Leurs tenues d'intérieur sont propres, mais, sur la promenade, elles juraient à côté de mon uniforme...

G. SOUS-OFFICIER DES C. O. A.

Un ancien sergent rengagé du 60<sup>e</sup> régiment d'infanterie, marié et père de deux enfants dans une ville d'importance moyenne, établit ainsi le bilan de sa situation pécuniaire :

1 <sup>o</sup> Loyer (4 pièces y compris la cuisine) . . . . .	Fr. 420
2 <sup>o</sup> Nourriture de 4 personnes (le sous-officier n'ayant pas les moyens de se payer une bonne) à 3 fr. par jour . . .	1.095
3 <sup>o</sup> Habillement civil du mari (linge et chaussures compris). . . . .	100
4 <sup>o</sup> Habillement de la femme et des 2 enfants (linge et chaussures compris) . . .	200
5 <sup>o</sup> Blanchissage : (10 fr. par mois) . . .	120
6 <sup>o</sup> Chauffage et éclairage . . . . .	150
7 <sup>o</sup> Achat et remplacement de mobilier, vaisselle, linge de ménage, assurance contre l'incendie . . . . .	100

8<sup>e</sup> Supplément de dépense nécessité par l'obligation de manger sur le terrain les jours de marche-manœuvre, pendant les manœuvres de garnison, séjour dans les camps, grandes manœuvres : 0 fr. 75 par jour. (L'allocation de l'Etat n'étant en 1912 que de 0 fr. 30 par jour = 0 fr. 75 × 60 jours environ.      45  
 Soit au total . . . Fr. 2.230

Dans ce budget, réduit à sa plus simple expression, il n'est tenu compte d'aucune dépense imprévue, d'aucune distraction, d'aucun voyage.

La solde d'un sergent rengagé de 32 ans qui a 12 ans de grade est de (y compris l'indemnité de logement de 22 francs par mois allouée par l'Etat) 136 francs par mois, soit par an 1.632 fr.

Différence : 598 francs.

Budget d'un sous-officier du génie de 33 ans, marié et père de 3 enfants (1), en résidence dans le gouvernement militaire de Paris, résidence donnant droit à une indemnité spéciale figurant au décompte ci-après :

Loyer (1 chambre à coucher, 1 salle à manger (2), 1 cuisine et 1 cave. . . Fr.	450
Nourriture de 5 personnes à 0 fr. 75 par jour et par tête . . . . .	1.370
Habillement civil et militaire du mari, linge et chaussures compris . . . .	60
Habillement de la femme et des 3 enfants, linge et chaussures compris . . . .	275
Chauffage et éclairage . . . . .	150

(1) 3 filles pour lesquelles le législateur n'a rien prévu.

(2) Dite salle à manger (1 lit de 2 m. pour 2 enfants de 6 et 8 ans, 1 lit de 1 m. 20 pour un enfant de 4 ans).

Blanchissage des draps (1) (24 paires à 0 fr. 50) . . . . .	12
Achat et remplacement du mobilier, vaisselle, linge de ménage, entretien du ménage, assurance contre l'incendie.	200
Cotisation du mess des sous-officiers . .	6
Frais scolaires 3 enfants. . . . .	24
Pharmacien, coiffeur, bains, étrennes, correspondances, etc . . . . .	60
Supplément d'eau, terme d'avance 15 + 3. . . . .	18
Réceptions officielles, couronnes, monuments, secours. . . . .	24
Total. . . . . Fr.	2.649
Solde annuelle toutes indemnités comprises . . . . .	1.836
Moins perçu. . . . .	813

A. P.

*Voici l'incroyable situation d'un quartier-maitre fourrier de la marine, ayant 9 ans de services :*

Je gagne exactement 70 fr. 50 par mois, étant embarqué. J'ai 2 enfants pour lesquels je touche par jour 0 fr. 20. En ce temps, où la repopulation semble être d'actualité, je crois que ce sont des chiffres qui parlent seuls. Deux sous par jour pour nous aider à élever un enfant! Qu'en pensez-vous?

(1) Draps (pièces trop grandes pour être lavées dans une cuisine de dimensions réduites). Tout le linge autre que les draps est lavé et séché sur place par nos soins, les frais de savon restant couverts par l'indemnité de blanchissage (2 centimes par jour de présence) allouée au mari par les tarifs en vigueur.

J'ai un loyer mensuel de 49 francs. Déduisons le loyer de mes 76 fr. 50. Il me reste exactement pour nourrir et habiller pendant 1 mois une femme et 2 enfants : 57 fr. 50.

Je ne compte pas naturellement les frais de chauffage, éclairage, pharmacie, etc., etc... Notez que je passe le dimanche chez moi, n'étant pas de service, et quelques permissions.

Tout ceci pourrait encore passer, si cette période n'était que momentanée. Mais l'avancement dans la marine est très lent.

En moyenne, nous faisons un quartier-maître à 4 ans 1/2 ou 5 ans de services, et pour passer 2<sup>e</sup> maître (sergent), 6 ans. Ce qui fait que ma situation commencera à devenir supportable au bout de 11 ans de bons services, au minimum. Notez que je me classe dans la bonne moyenne. J'ai de mes camarades, d'autres spécialités, qui ont 15 ans de services, quartiers-maîtres, 4 enfants, et qui touchent 95 francs par mois. Ou nous sommes condamnés à vivre continuellement éloignés de notre famille où à végéter dans la misère.

C. D. QUARTIER-MAITRE FOURRIER.

### Les assimilés.

*Les employés des corps secondaires sont-ils plus heureux? Non, s'il faut en croire ce garde-consigne qui débute au traitement mensuel de 108 francs, qui a trois enfants et une femme à nourrir, qui ne touche, quoique militaire, aucune indemnité de loyer et de cherté de vivres, paie tous les impôts, couche et fait ses repas dans les différents postes où il exerce sa surveillance:*

### Voici ses dépenses mensuelles :

	Fr.	
Loyer . . . . .	45	»
Chauflage . . . . .	8	»
Habillement, chaussures, femme, enfants et lui compris, . . . . .	25	»
Lait . . . . .	10	»
Épicerie, mercerie, savon, pétrole, graisse, etc . . . . .	13	»
Impôts . . . . .	4	50
Pain. . . . .	27	»
Légumes. . . . .	8	50
Total. . . . .	108	00

Comme il est facile de s'en rendre compte, il joint tout juste les deux bouts. Encore est-il obligé de ne pas goûter de viande et de boire continuellement de l'eau. Il se nourrit très sobrement. Allez donc faire autrement! 3 gosses et une femme à nourrir avec 108 francs. Encore faut-il que personne de la maisonnée ne tombe malade. Ce serait alors la hideuse misère.

Dans un an d'ici, il compte être nommé à la 2<sup>e</sup> classe. Il sera alors au rang des sous-officiers. La solde mensuelle sera de 111 francs. Voilà donc une augmentation qui lui permettra de mettre du beurre dans ses épinards: « deux sous de plus par jour » qu'il aura attendus depuis trente mois. Quant à avoir la 1<sup>re</sup> classe, qui sait.... il ne l'aura peut-être jamais. Dans tous les cas, elle est de 127 francs par mois. Mais d'ici là, il a le temps de voir sa maisonnée augmenter de 2 ou 3 gosses, voire de 4.

Inutile de vous dire qu'il ne peut se livrer à aucune autre occupation en dehors de son service. Les règlements le défendent.

*En voici un autre, casernier du génie. Il débute à 63 francs par mois, et peut espérer, au*

bout de 25 à 30 ans, s'il est promu à la première classe, gagner 110 francs par mois !

### Caporaux et soldats rengagés.

Que dire de la détresse des caporaux et soldats rengagés ? L'un d'eux nous écrit :

Que dira un caporal rengagé qui a quatorze ans de services dans les troupes coloniales, et qui est marié et père de famille ? Etablissons pour lui les dépenses en supposant que, lorsqu'il sort avec sa femme, il ne fera aucune dépense.

Loyer deux pièces, chambre et cuisine 12 fr. par mois . . . . .	Fr. 144 »
Habillement de la femme et de l'enfant . . . . .	250 »
Nourriture 3 personnes, 2 fr. par jour . . . . .	720 »
Nourriture supplémentaire de l'enfant lait 0 fr. 20 par jour . . . . .	73 »
Produits pharmaceutiques (potions, sirops) pour l'enfant . . . . .	100 »
	Fr. 1.287 »

Faites bien attention qu'il ne faut pas casser de vaisselle, ni laver le linge avec du savon, car autrement nous irions trop vite.

Voyons maintenant ce que le gouvernement donne à ce caporal :

1 fr. 93 par jour de solde . . . . .	Fr. 704 45
10 fr. d'indemnité de logement (par mois) . . . . .	120 »
Diverses indemnités (éclairage, chauffage) en moyenne 7 fr. par trimestre . . . . .	28 »
	Fr. 852 45

1.287 — 852 45 = il lui manque donc 434 fr. tous les ans pour nouer les deux bouts.

Voici enfin le budget du soldat de carrière, engagé des troupes coloniales, marié, père de famille, et qui, après dix années de services, reçoit la haute paie journalière la plus forte :

1 <sup>o</sup> Indemnités de vivres. Solde et haute paie d'ancienneté, réglées par prêt, tous les 5 jours : Indemnité de pain . . . . .	Fr. 0 22
— de viande. . . . .	0 39
Prime fixe d'alimentation . . . . .	0 225
Solde . . . . .	0 05
Haute paie d'indemnité . . . . .	0 70
	<hr/>
Total par jour . . . . .	Fr. 1 585

Par prêt : 7 fr. 925.

Par mois : 47 fr. 55.

2<sup>o</sup> Indemnités trimestrielles de chauffage, d'éclairage, de blanchissage, d'ingrédients de propreté, de cuisson d'aliments. Chauffage du 16 novembre au 15 mars (période de l'hiver officiel). 120 journées d'allocation à raison de 7 kg 500 de charbon et 0 kg 250 de bois d'allumage par jour (prix d'adjudication, charbon : 0 fr. 0379 ; bois, 0 fr. 0649 le kilog).

Eclairage : 0 kg 040 de pétrole par heure. 1.458 keures d'allocation par an (1<sup>er</sup> trimestre, 540 h. ; 2<sup>e</sup> trimestre, 182 h. ; 3<sup>e</sup> trimestre, 184 h. ; 4<sup>e</sup> trimestre, 552 h.). Soit : 58 kg 32 de pétrole à 0 fr. 54 le kilog.

Blanchissage, 0 fr. 13 par jour.

Ingrédients de propreté, 0 fr. 007 par jour.

Cuisson d'aliments, 0 kg 800 de charbon par jour.

Ce système savamment compliqué donne :

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre un gain de 38 fr. 42.

— 2 <sup>e</sup>	—	—	8 fr. 51.
— 3 <sup>e</sup>	—	—	8 fr. 60.
— 4 <sup>e</sup>	—	—	30 fr. 37.

Indemnités journalières et trimestrielles réunies donnent, par jour, un gain de :

2 fr. 01	pendant le 1 <sup>er</sup> trimestre.
1 fr. 68	— 2 <sup>e</sup> —
1 fr. 681	— 3 <sup>e</sup> —
1 fr. 92	— 4 <sup>e</sup> —

Ges chiffres seraient déjà suffisamment édifiants, mais par suite du mode de paiement des allocations trimestrielles réglées environ un mois après le trimestre échu, allocations englouties le jour même de leur perception par une faible partie de l'arriéré, c'est uniquement avec son prêt que le soldat doit assurer son existence et celle des siens !

Vivre à deux, à trois, souvent à quatre avec 1 fr. 58 par jour, c'est un problème effarant que le plus misérable des ouvriers n'a jamais eu à résoudre !

Une telle monstruosité n'est possible qu'avec des hommes isolés, sans défense.

En regard de gains semblables, on ne place pas de tableau de dépenses.

### Patriotes quand même.

Qui songera, monsieur, à vous remercier au sujet de l'exposé du misérable budget d'un sous-officier rengagé ?

Et cependant, dans ce bref exposé qui ne prend que dix lignes, vous avez résumé combien de drames, combien de misères, raconté combien de privations !

Je vous paraît peut-être un peu désabusé, mais j'ai tant vu et tant entendu de misères, tant de fois déjà espéré — et désespéré — qu'il

est permis à un vieux serviteur au déclin de sa carrière d'être un peu sceptique.

N'allez pas croire surtout que, quoi qu'il arrive, notre zèle pourrait se ralentir jamais ! Au contraire nous plaçons l'intérêt de la patrie bien au-dessus de ces mesquineries.

UN ADJUDANT.

Mon nom ne signifie rien; mettons, si vous voulez, que ce sont tous les sous-officiers qui vous remercient.

On verrait par l'étude du budget (en rapport bien entendu avec le genre de vie que peut mener un sous-officier) que vous voudriez bien établir pour sous-officier marié et père de deux enfants — ce qui n'est pas rare — en se basant sur la solde de la 8<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, soit 108 fr., plus une indemnité de logement qui, dans la plupart des garnisons égale tout juste le prix d'un logement de deux pièces, et l'habillement en nature (non compris le blanchissage, l'entretien de quelques effets tels que : mouchoirs, chaussettes, faux-cols, etc...) que cette situation est des plus précaires et que l'augmentation projetée (à condition qu'il n'en soit rien rogné) sera tout juste suffisante à faire vivre un peu moins chichement ces serviteurs qui ne marchandent pas leurs services aux pays.

A. B.

Pourquoi ne pas payer davantage les sous-officiers mariés, en augmentant leur traitement suivant le nombre de leurs enfants ?

C. R, à Marseille.

## Si encore on ne les trompait pas !

Non seulement on paie mal les sous-officiers, mais encore on les trompe avec la promesse d'emplois civils après quinze années de services, et ceux qu'on leur accorde, à de rares exceptions près, ne font pas vivre leur homme. Et ils sont victimes de toutes les chinoiseries administratives :

Puisque vous vous intéressez à toutes les catégories de petits fonctionnaires, civils ou militaires, veuillez écouter les doléances d'un civil, ancien militaire :

Il s'agit d'un ancien sous-officier qui, à la suite d'un concours et au surplus avec de bonnes notes, a obtenu un emploi civil, l'emploi d'expéditionnaire dans un établissement dépendant du Ministère de la Guerre.

Le sous-officier en question était adjudant chef; il avait 175 francs de solde mensuelle et 25 francs par mois d'indemnité de logement. Total 200 fr. par mois ou 2.400 fr. par an.

Lorsqu'il a été pourvu de son emploi, son traitement est devenu le suivant :

Retraite par an . . .	Fr. 600
Emploi — — —	1200
Total. Fr. 1800	

C'est-à-dire que son traitement a baissé de 600 francs par an et cela parce qu'il a, par ses connaissances et sa conduite, pu obtenir un emploi civil.

On dira peut-être que dans sa nouvelle situation il aura de l'avancement. Patience, au bout de 4 ans, il sera augmenté de 180 francs; toujours s'il a une bonne conduite, quatre ans plus tard il aura encore 120 francs d'augmentation annuelle. — En résumé, à l'âge de 43 ans

et après 23 ans de services au département de la Guerre, dont 15 ans de services militaires et 8 ans de services civils, ses appointements seront de 2.100 francs par an.

A. G.



*Les sous-officiers dotés d'un emploi civil n'ont même pas l'espoir de laisser à leur veuve une modeste retraite :*

Je suis un ancien sous-officier colonial et, après 17 ans de services militaires, en France, à Madagascar, en Cochinchine, au Congo, j'ai obtenu un emploi d'expéditionnaire dans un ministère.

Si je meurs avant 25 ans de services, ma veuve et mes orphelins n'auront droit à rien; c'est d'ailleurs la loi commune et jusqu'ici rien à dire. Mais où la chose devient drôle, ou macabre comme vous l'entendrez, c'est au cas où ma mort surviendrait à 25 ans ou plus de services. Dans ce cas, la pension de ma veuve et de mes orphelins sera calculée sur mes seuls services civils, à l'exclusion de mes services militaires, autant dire que les malheureux auront juste droit à une aumône que l'Etat, dans sa munificence, a jugé pourtant ne devoir pas être inférieure à cent francs. A côté de cela, la veuve d'un camarade civil, de la même administration, verra sa pension calculée sur la totalité des services civils et militaires de son mari, puisque ce dernier aura fait comme tout le monde ses deux ans de services militaires et que ces deux années-là sont comprises, pour lui seulement, dans les services donnant droit à pension.

Ainsi, mes services militaires d'ancien sous-

officier, mes campagnes, mes souffrances (fièvres de Madagascar, dysenterie de Cochinchine, privations du Congo, sans compter les autres risques), mes plus belles années de jeunesse données au pays et à «la plus grande France», ne pèsent pour rien dans la balance auprès des années de services d'un rond-de-cuir et ma veuve n'en profitera même pas!

De ce qui précède vous tirerez en outre cette conclusion paradoxale, *que plus j'aurai de services militaires à mon actif, moins ma veuve touchera de pension.*

J. R.

*Lisez enfin cette lettre navrante, dont on se ferait scrupule de ne pas respecter le tour et l'accent :*

Sortie de Normale, j'enseignai 6 ans; à 24 ans, j'épousai, pourquoi? un sous-officier retraité de 12 ans plus âgé. Une retraite de 900 fr., un emploi civil à Paris, mettons dans l'Octroi; malheureusement, point de fortune d'aucune part; des débuts fort difficiles.

En 30 mois, j'avais 3 filles, l'aînée 30 mois, la 2<sup>e</sup> 16 mois et une nouvelle née, toutes nourries au sein par moi, et forcée d'abandonner ma situation dès le début. Me voilà à un 4<sup>e</sup> étage. Mes trois bébés, mon ménage dont je suis l'esclave maniaque; récurer, frotter, coudre et laver du linge.

Remarquez que je n'avais pas été dressée à cela, mais je me portais bien, j'aimais mon intérieur, et mon mari, passant une partie des nuits, au lieu de dormir me servait de femme de ménage. Lorsqu'arriva un petit garçon, mes trois fillettes étaient au lit par suite d'une coque-

luche qu'elles avaient gardée tout le temps que dura une grossesse épouvantable. Sans congé, mon mari ne put me soigner; sans argent, je ne pris personne; le 3<sup>e</sup> jour, j'étais debout et n'arrêtai plus.

Le cheval dans la mine, l'écureuil dans sa cage, la servante la plus surmenée n'en firent jamais autant.

Un mari désolé qui se privait de tout pour m'aider, l'avancement qui tardait, les fièvres du Sénégal qui le prirent à son tour, je vis cette année mille tourments. Je devais en garder une maladie incurable que la venue de deux autres enfants ne m'enleva pas, au contraire. Inutile de vous dire que je n'ai pas joui de Paris.

Mon ainée avait cependant 13 ans, la plus jeune 3 ans, lorsque nous partîmes pour notre ville natale.

Là, mon mari fit la représentation; la santé de tout le monde se raffermit, excepté la faiblesse de mon ventre, par exemple, et j'eus le plaisir de voir mes trois petites filles apprendre à l'école avec passion, s'y distinguer par leur figure, leurs manières, leur goût de la musique. Hélas, à ce propos, lorsque l'aînée en était à Mozart, je vendis mon piano pour acheter une machine à coudre.

En résumé, voici où nous en sommes:

Mon mari a 53 ans et des appointements totaux d'à peine 3.000 francs.

Loyer: 35 fr., la nourriture de 8 personnes, c'est le contraire de votre officier, j'ai 5 fr. pour 8. La pension militaire paie le loyer et les habits. A présent, moi, je ne sors jamais, car je ne m'achète pas de chapeau.

J'ai 3 jeunes filles de 13 à 16 ans et 3 autres plus jeunes; nous sommes vieux, nous avons

encore 3 ans avant que deux des fillettes se suffisent. De gaie, je suis devenue neurasthénique et complètement désespérée. Je n'ai jamais eu d'aide dans le ménage, ni d'aide pécuniaire; au contraire, j'ai un vieillard à ma charge.

Ma fille ainée a cette année été reçue 1<sup>re</sup> au brevet, 4<sup>e</sup> au certificat d'études supérieures, 6<sup>e</sup> à l'École Normale. Pour ces examens, tout notre argent a fui. Elle m'a apporté une liste de trousseau formidable dont je ne sais où prendre le premier sou. Exposez donc ma vie à vos jeunes filles envieuses de changer de situation!...

Voyez l'avenir fait au sous-officier rentré qui se marie tard avec une jeune fille pauvre et est assez... disons imprévoyant pour avoir 6 enfants.

JEANNE M.

---

**Abonnez-vous à L'ŒUVRE!**

**Faites abonner vos amis à L'ŒUVRE!**

**Abonnez à L'ŒUVRE les bibliothèques, les patronages, les syndicats, es cercles, les cafetiers, les hôteliers, les marchands de vins, les coiffeurs, et, d'une façon générale, tous ceux qui peuvent seconder et étendre notre propagande.**

---

## BULLETIN

---

Au moment où nous écrivons, l'on annonce que la signature de l'accord définitif entre la Turquie et la Bulgarie est imminente, mais cette nouvelle, prévue depuis plusieurs jours déjà, ne pouvait plus avoir grande répercussion sur les dispositions du marché qui l'avait escomptée. Ces dispositions sont, dans l'ensemble, demeurées telles qu'elles étaient précédemment, c'est-à-dire aussi encourageantes que possible.

Il s'est bien produit, comme cela arrive toujours après un mouvement en avant aussi prononcé que celui auquel nous venons d'assister, il s'est bien produit, disons-nous, un certain nombre de réalisations, mais elles n'ont fait qu'assainir la situation de place, d'ailleurs, peu chargée encore, et les conditions de la liquidation de quinzaine ont pu, ainsi, s'annoncer faciles, avec des taux de reports plutôt modérés.

Les informations venues du dehors, touchant la situation monétaire, sont encourageantes, exception faite, toutefois, pour le marché anglais, où l'on a vu les taux d'escompte se raffermir, par suite des importantes sorties d'or de la Banque d'Angleterre. A Berlin, le dernier bilan de la Reichsbank a fait ressortir une augmentation de l'encaisse-or de plus de 9.800.000 mark, tandis que la circulation fiduciaire diminuait, à la même époque, de près de 44.300.000 mark. Enfin, New-York a bénéficié de l'impression favorable que laissent les statistiques officielles sur la condition des récoltes, qui viennent d'être publiées. Cependant, si l'on en croit le fléchissement des commandes accusées par la Steel Corporation, il semblerait qu'il y ait, momentanément tout au moins, un ralentissement de l'activité industrielle aux Etats-Unis. Il y a peut-être là, pour notre propre industrie, une indication à retenir dès à présent.

Sans pouvoir reconquérir les hauts cours atteints il y a quinze jours, trois semaines, la Rente française se maintient à un niveau relativement élevé à l'approche du détachement en Bourse du coupon d'octobre, qui la ramènera au-dessous du cours rond de 90 francs. Les cours actuels sont, d'ailleurs, suffisants et il est même à craindre qu'ils ne puissent être conservés quand les nouveaux emprunts exotiques, en préparation, seront offerts au public.

Ces emprunts atteindraient, dit-on, quelque 3 mil-

liards; ils ne pourront être faits qu'à des taux particulièrement séduisants, étant donnés l'affaiblissement du crédit et le délabrement des finances des emprunteurs, et c'est là, pour le fonds national aussi bien que pour beaucoup de titres à revenu fixe se traitant déjà sur le marché, une redoutable concurrence, dont leur cote semble appelée à pâter dans une proportion plus ou moins forte.

Les nouvelles émissions provoqueront, en effet, un certain nombre d'arbitrages, à un moment où la contre-partie pourra ne pas se rencontrer très facilement, les capitaux étant sollicités par ailleurs. L'abondance de ceux-ci pourra donc, vraisemblablement, n'avoir pas, cette fois, sur la bonne tenue du marché, son heureuse influence ordinaire, et il n'est pas dit que les cours actuellement pratiqués, en reprise déjà sensible sur les plus bas d'il y a quelques mois, pourront se maintenir complètement.

---

#### CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

---

##### *Excursions en automobile dans la Forêt de Fontainebleau*

La Compagnie des chemins de fer P. L. M. a organisé un service d'auto-cars, en correspondance avec son train express de 9 h. 25 du matin, pour la visite des principales curiosités de la Forêt de Fontainebleau. Grâce à ce service qui fonctionne chaque jour, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, les touristes peuvent, pour le prix modique de 11 fr. par personne, parcourir, le matin, le côté nord de la forêt, l'après-midi, le côté sud, effectuant en une journée un parcours de 65 kilomètres environ et disposant de 2 h. 1/2 pour le déjeuner et la visite du Palais.

Le départ a lieu à la gare de Fontainebleau vers 10 h. 35 et le retour vers 16 h. 45.

Le touriste peut, s'il le désire, n'effectuer que la visite de la partie nord de la forêt (4 fr.) : Tour Denecourt, Croix de Toulouse, Mont-Ussy, Gorges d'Apremont, etc. ou celle de la partie sud (8 fr.) : Frauchard, la Croix de Saint-Hérem, la Mare aux Fées, Marlote, Montigny, les bords du Loing, l'Obélisque, etc.

Pour plus de détails, consulter les affiches spéciales.

---

## A nos Lecteurs

---

Que faut-il pour que l'*ŒUVRE* prospère ?

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit **treize francs**, envoient un mandat de **dix francs** à l'administrateur de l'*ŒUVRE*, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste.

*Il suffit, en d'autres termes, que nos lecteurs réguliers s'abonnent. Ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force. Car la vente au numéro ne nous rapporte rien, à cause des intermédiaires.*

---

**Abonnez-vous à l'*ŒUVRE*,**

**Faites abonner vos amis**

---

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.  
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.  
Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'administration de L'ŒUVRE simplement.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, sussigné (nom, prénom)  
(adresse)*

*déclare m'abonner pour un an<sup>(1)</sup>, pour six mois<sup>(1)</sup> à L'ŒUVRE à dater du 1<sup>er</sup>*

*Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.  
Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).

## Pour lire à la campagne.

A nos nouveaux lecteurs, à tous ceux de nos amis qui veulent faire connaître l'Œuvre et étendre le champ de son action nationale, nous recommandons vivement cette collection de douze brochures, que nous envoyons franco pour deux francs.

Chacune de ces brochures se vend séparément vingt-cinq centimes.

1. *Les Allemands chez nous : La France aux Métèques.*
2. *La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande ?*
3. *L'ŒUVRE au Palais : Le Procès de la camelote allemande.*
4. *Le commerce allemand en France : Les Prussiens masqués, plaidoirie prononcée devant la neuvième Chambre par M<sup>e</sup> Vincent de Moro-Giafferri.*
5. *Les marchands de patriotisme : Ils ont Krupp, nous avons Schneider.*
6. *Sur 500 millions, combien pour le Creusot ?*
7. *Le bluff de l'aviation militaire : Nos "oiseaux de guerre" ? Des canards !*
8. *Circulez ! Étude sur la circulation parisienne.*  
par Jean Piot.
9. *La question de vie ou de mort : Des enfants ! Des soldats ! (Enquête sur la dépopulation).*
10. *Les Intellectuels et la Patrie : D'Hervé à Jaurès,* par Gustave Téry.
11. *La Crise morale et les jeunes hommes,* par Gustave Téry.
12. *La Grande Question,* par Gustave Téry.

**ON NOUS ÉCRIT :**

Des voitures de 4000 francs environ, autres que la Bébé Peugeot mettent le prix de revient du kilomètre à .

**UN SOU**

**NOUS RÉPONDONS :**

C'est à voir, mais elles ne peuvent, en tous cas, vous donner pour cette somme que :

**LE KILOMÈTRE LENT**

Elles deviennent excessivement coûteuses dès que vous les poussez, et vous y êtes naturellement conduit, parce qu'elles ne sont pour vous la source d'aucun plaisir et ne vous aident que peu dans vos affaires.

**NOTRE BÉBÉ PEUGEOT**

4 Cylindres, 3 Vitesses

vous procure, au même prix de :

**UN SOU**

**LE KILOMÈTRE RAPIDE**

La possession d'une Voiturette Bébé Peugeot sera donc pour vous une source continue de plaisirs. Si vous êtes dans les affaires, elle accroîtra considérablement votre rayon d'action. Avec elle vous ferez bien ce que les grosses voitures permettent de bien faire : *Le Grand Tourisme*.

**PEUGEOT — BEAULIEU — DOUBS**

**BEAUTÉ DES ONGLES  
“ROSABEILLE”**

PRODUIT FRANÇAIS **SANS ACIDE**

Polissage instantané et durable même après lavage

*Franco 1 fr. — 3, rue du Sommerard, PARIS*

Le Gérant : GARDANNE

Imp. spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.